

Commission des Usagers (CDU)

Créée par décret n°2016-726 du 1/06/2016, elle remplace la CRUQPC et renforce la place des usagers

Sont membres avec voix délibérative les représentants d'associations d'usagers agréées (deux titulaires et un suppléant) désignés par l'ARS : le directeur ou son représentant désigné, le médiateur médical et son suppléant, le médiateur non médical et son suppléant ; peuvent également y siéger, de manière facultative, d'autres professionnels de l'établissement.

Les missions de la Commission des usagers :

- › participer à l'élaboration de la politique menée : accueil, prise en charge, information et droit des usagers ;
- › être associée à l'organisation des parcours de soins ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la commission médicale d'établissement ;
- › être informée des événements graves et indésirables survenus et des actions correctives mises en place ;
- › recueillir les observations des associations de bénévoles de l'hôpital ;
- › proposer un projet des usagers après concertation de l'ensemble des représentants des usagers et des associations ayant passés convention avec l'hôpital.

LES MEMBRES DE DROIT



LES MISSIONS DE LA CDU

- Participer à l'élaboration de la politique menée : accueil, prise en charge, information et droit des usagers ;
- Être associée à l'organisation des parcours de soins ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la commission médicale d'établissement ;
- Être informée des événements graves et indésirables survenus et des actions correctives mises en place ;
- Recueillir les observations des associations de bénévoles de l'hôpital ;
- Proposer un projet des usagers après concertation de l'ensemble des représentants des usagers et des associations ayant passé convention avec l'hôpital

CONTACT DES ASSOCIATIONS :

- UNAFAM 13 : 06 43 84 67 22
- ACLAP : 04 91 48 53 33

FT/DPQC/006/V1

Dr Morgane GUIEU

Médiateur médical titulaire

Dr Hélène PIGEON

Médiateur médical suppléant

Céline AGIUS

Médiateur non médical titulaire

Frédéric MOUCHON

Médiateur non médical suppléant

Représentante légale de l'établissement :

Laurence MILLIAT

Directrice

Représentante déléguée à la Directrice :

Audrey VALERO-FAUSTINI

Directrice Adjointe

Huguette COSTE-BONACCHI

Représentant titulaire des usagers
UNAFAM 13 - 06 09 14 52 13

Maurice RICHAUD

Représentant suppléant des usagers
UNAFAM 13 richardmaurice@orange.fr

Jacques VERNAZ

Représentant titulaire des usagers
ACLAP

Jean-Christophe MERLE

Représentant suppléant des usagers
ACLAP

**CENTRE HOSPITALIER
VALVERT**

78, Boulevard des
Libérateurs
13011 Marseille
04 91 87 67 00